Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Quels pays ont adopté une réglementation sur l’étiquetage des OGM ?

Par Inf’OGM

Publié le 05/01/2017, modifié le 09/03/2026

>

Cette carte a pour vocation de donner une vue d’ensemble des lois sur l’étiquetage des OGM dans le monde. Elle n’est pas encore exhaustive et sera complétée et mise à jour au fur et à mesure des évolutions législatives.

La classification retenue repose sur le seuil de présence d’OGM dans les produits à partir duquel l’étiquetage devient obligatoire. Ainsi, les réglementations qualifiées de strictes retiennent un seuil de présence d’OGM dans les produits de 0,1% à 0,9%. Les réglementations qualifiées de souples retiennent des seuils de 1% à 5%, et les réglementations qualifiées de floues n’établissent aucun seuil. À côté de l’obligation d’étiquetage des produits contenant des OGM, certains États ont créé des labels « sans OGM » ou « sans recours au génie génétique ». D’autres États ne disposent pas d’une réglementation relative à l’étiquetage des OGM. Ils sont colorés en gris sur la carte. C’est aussi le cas pour les États à propos desquels nous ne disposons pas encore d’informations quant à la législation sur l’étiquetage.

Pour intégrer la carte sur votre site, il suffit de copier coller ce code :

```
<iframe width="750" height="700" style=""
src="https://www.infogm.org/spip.php?page=carte_embed&largeur=750&hauteur=700"
frameborder="0" allowfullscreen></iframe>
```

Adresse de cet article : https://infogm.org/quels-pays-ont-adopte-une-reglementation-sur-letiquetage-des-ogm/